

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE D'ASBESTOS

À une **séance ordinaire** du Conseil municipal de la Ville d'Asbestos, tenue ce **2^e jour du mois de juin 2014**, à la salle du Conseil de l'Hôtel de ville d'Asbestos, à compter de 19 h 30. Sont présents à la séance:

- monsieur le maire Hugues Grimard
- madame Nathalie Durocher, conseillère au poste numéro 1
- monsieur Alain Roy, conseiller au poste numéro 2
- monsieur Serge Boislard, conseiller au poste numéro 3
- madame Nicole Forgues, conseillère au poste numéro 4
- monsieur Jean Roy, conseiller au poste numéro 5
- monsieur Pierre Benoit, conseiller au poste numéro 6
- monsieur Georges-André Gagné, directeur général
- madame Marie-Christine Fraser, greffière

Tous les membres du Conseil sont présents et forment quorum sous la présidence de monsieur Hugues Grimard, maire, il est donc procédé comme suit:

2014-135

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Les points 7.6, 10.1, 10.2 et 10.3 inscrits à l'ordre du jour sont retirés pour être traités à une séance ultérieure. Un nouveau point est ajouté à l'ordre du jour soit le point 7.11 : Achat d'un immeuble. Il est donc proposé par la conseillère Nathalie Durocher, appuyé par le conseiller Alain Roy et résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance tel que modifié.

Adoptée.

2014-136

ADOPTION PROCÈS-VERBAL – SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MAI 2014

Les membres du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 5 mai 2014, il est proposé par le conseiller Jean Roy, appuyé par le conseiller Pierre Benoit et résolu d'adopter ce procès-verbal tel que rédigé.

Adoptée.

2014-137

ADOPTION PROCÈS-VERBAL – SÉANCE D'AJOURNEMENT DU 12 MAI 2014

Les membres du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance d'ajournement tenue le 12 mai 2014, il est proposé par le conseiller Jean Roy, appuyé par le conseiller Pierre Benoit et résolu d'adopter ce procès-verbal tel que rédigé.

Adoptée.

CORRESPONDANCE

- Lettre du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire nous informant de l'octroi d'une aide financière dans le cadre du sous-volet 1.5 du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités pour le projet de réfection de la rue Saint-Philippe.

- › Certificat de sauvegarde environnementale de la compagnie Shred-It.
- › Lettre de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec informant la Ville d'Asbestos d'une demande de permis de brasseur pour la Microbrasserie Moulin 7 inc.
- › Lettre de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec informant la Ville d'Asbestos d'une demande de permis de bar avec autorisation de spectacles pour le Pub Le Moulin 7.

DEMANDES DES CONTRIBUABLES

Un citoyen désire informer les membres du Conseil de la problématique de visibilité réduite sur la 1^{re} Avenue à cause des places de stationnement près des traverses de piétons. Monsieur le maire indique que le tout sera soumis pour étude au comité de signalisation.

2014-138

COMMANDITE POUR L'ACTIVITÉ « RÉGATES DE BATEAUX DE CARTON 2014 »

Il est proposé par le conseiller Alain Roy, appuyé par le conseiller Pierre Benoit et résolu que la Ville d'Asbestos commandite l'activité de Régates de bateaux de carton, édition 2014, et ce, par l'octroi d'une somme de 500 \$ prise à même les fonds du tournoi de golf du maire.

Adoptée.

2014-139

AIDE FINANCIÈRE POUR LE COIN LECTURE DE LA BIBLIOTHÈQUE DE L'ÉCOLE SECONDAIRE DE L'ESCALE

Il est proposé par la conseillère Nicole Forgues, appuyé par le conseiller Pierre Benoit et résolu de remettre une aide financière de 500 \$ à l'École secondaire de l'Escale pour l'aménagement d'un coin lecture dans leur bibliothèque. Le montant sera pris à même les fonds du tournoi de golf du Maire.

Adoptée.

2014-140

CONTRIBUTION AU PROJET DE JARDIN COMMUNAUTAIRE DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION

Il est proposé par le conseiller Alain Roy, appuyé par la conseillère Nicole Forgues et résolu que la Ville d'Asbestos contribue 500 \$ au projet de jardin communautaire de l'Office municipal d'habitation d'Asbestos. Cette somme sera prise à même les fonds découlant du tournoi de golf du maire.

Adoptée.

2014-141

CONTRIBUTION AU COMITÉ DE PÊCHE : ENSEMENCEMENT DE DORÉS DANS LE LAC TROIS-LACS

Il est proposé par le conseiller Serge Boislard, appuyé par la conseillère Nathalie Durocher et résolu que la Ville d'Asbestos contribue une somme de 500 \$ pour le projet d'ensemencement de dorés dans le lac Trois-Lacs, projet orchestré par le Comité de pêche. Que cette somme soit prise à même les fonds découlant du tournoi de golf du maire.

Adoptée.

2014-142

APPUI À LA VILLE DE DANVILLE DANS SA DEMANDE ADRESSÉE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

Il est proposé par le conseiller Alain Roy, appuyé par le conseiller Serge Boislard et résolu que la Ville d'Asbestos appui la demande de la Ville de Danville dans sa démarche auprès du ministère des Transports du Québec, demande reproduite ci-après :

« Demande de modification de la signalisation sur les routes appartenant au ministère du Transport »

CONSIDÉRANT que Danville est le premier village-relais au Québec et que le siège social de la Fédération des Villages-relais du Québec se trouve à Danville ;

CONSIDÉRANT que la Fédération des Villages-relais du Québec relève du ministère du Transport du Québec ;

CONSIDÉRANT qu'un des objectifs des Villages-relais du Québec est d'informer les automobilistes de l'existence de services de restauration, station-service, remorquage et hébergement, entre autre, afin de leur permettre de se reposer lors de long déplacements en automobile ;

CONSIDÉRANT que pour assurer le succès et la pérennité de la mission des Villages-relais du Québec, il y a lieu d'instaurer un affichage routier adéquat pour informer les automobilistes de la proximité d'un Village-relais sur leur trajet ;

CONSIDÉRANT que l'affichage annonçant la ville de Danville est limité sur les autoroutes 20, 55 et 955, ainsi que sur les routes 116, 143 et qu'il est inexistant sur la route 255 et que la signalisation annonçant le statut de Village-relais de la municipalité est affiché uniquement aux entrées du territoire, soit, en moyenne, à 2 km du coeur du village ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par madame Nathalie Boissé, secondé par monsieur Stéphane Roy et adopté à l'unanimité que monsieur Michel Plourde, maire, soit mandaté afin de présenter le projet suivant de modification de l'affichage routier aux différents intervenants concernés :

Modifications proposées par Danville : Signalisation « Danville, Village-relais »

- › Autoroute 20 Est et Ouest, sortie 200 à la jonction de l'autoroute 955 Sud ;
- › Autoroute 20, Est et Ouest à la jonction de la route 255 Sud;
- › Autoroute 955 Sud, à St-Albert, à la jonction de la rue Principale du village de St-Albert ; Intersection principale du centre du village de St-Albert, en direction de Warwick; Route non-numérotée reliant St-Albert et Warwick, à la jonction de la route 116 Ouest; Route 116 Ouest à la sortie de Victoriaville;
- › Route 116 Est à la jonction des routes 143 et 116;
- › Autoroute 55 Nord et Sud à la jonction de la route 116 Est;

Ces modifications ne touchent pas l'affichage d'autres villes et impliquent uniquement que le ministère du Transport du Québec ajoute de l'affichage pour annoncer Danville comme « Village-relais », lesquelles modifications pourraient débiter par l'ajout d'une indication à cet effet sur l'affiche située à la sortie de l'autoroute 55 à la jonction de la route 116 Est.

Panneaux de sortie sur les autoroutes

Les panneaux de sortie du ministère du Transport indiquent les localités les plus à proximité de l'autoroute. Ces panneaux indiquent aussi, parfois, des municipalités d'importances qui ne sont pas nécessairement à proximité de l'autoroute, mais dont le chemin le plus à proximité pour se rendre à destination est la route avec qui fait jonction avec la sortie de l'autoroute. Finalement, le ministère du Transport préconise un maximum de trois (3) localités sur les panneaux verts de sortie, bien qu'il soit courant de constater la présence de quatre (4) noms. Il arrive même parfois qu'on retrouve 5 localités, en outre sur l'autoroute 20 à la jonction des routes 161 et 955.

Il serait donc proposé d'apporter les modifications suivantes :

Autoroute 55 versus Danville

À la hauteur de la sortie 88, i.e. à la jonction de la route 116, il y a trois (3) noms indiqués en direction Sud :

- Acton Vale
- Asbestos
- Richmond

À la hauteur de la sortie 88, i.e. à la jonction de la route 116, il y a quatre (4) noms indiqués en direction Nord :

- Acton Vale
- Asbestos
- Richmond
- Victoriaville

Cette jonction est un bon exemple de ce que nous décrivons plus haut. En effet :

- En direction Sud :

1. On respecte la limite souhaitable de trois (3) localités;
2. La localité de Richmond est indiquée car elle est la localité immédiatement à proximité;
3. Acton-Vale et Asbestos sont les deux (2) localités à proximité qui sont « Villes centres » des deux (2) MRC limitrophes à la MRC du Val St-François (que l'autoroute traverse à cet endroit). Acton-Vale est directement lié à l'autoroute via la route 116. Asbestos n'est pas directement reliée via la route 116, mais il s'agit quand même du plus court chemin lorsqu'on circule en direction Sud de l'autoroute, pour s'y rendre.
4. Durham-Sud, l'autre localité la plus à proximité de l'autoroute sur la route 55, n'est pas indiqué. Elle est cependant indiquée sur le panneau de la sortie de la route reliant le village d'Ulverstone avec l'autoroute 55.

Conclusion : Le MTQ pourrait ajouter la localité de Danville comme quatrième nom sur les deux (2) affiches verte d'annonce de la sortie 88, en direction Sud. Elle serait la 4e localité sur l'affiche. Ceci est une pratique passablement courante au MTQ.

- En direction Nord :

1. On ajoute une quatrième (4e) localité sur l'affiche, Victoriaville. Le principe d'afficher une ville d'importance est appliqué ici. En effet, à partir de Sherbrooke, le chemin le plus court pour aller à Victoriaville est la route 116 Est. Toutefois, à partir de Drummondville, on emprunte d'ordinaire, la route 122 ou l'autoroute 20 Est jusqu'à l'une des 3 sorties possible pour s'y rendre. L'ajout de Victoriaville est donc pleinement logique;
2. La localité de Richmond est indiquée car elle est la localité immédiatement à proximité;
3. La localité d'Acton-Vale est directement liée à l'autoroute via la route 116. Elle est la Ville centre de la MRC d'Acton, limitrophe à la MRC du Val St-François. L'itinéraire le plus court pour se rendre à Acton Vale à partir de l'autoroute 55 est en empruntant cette sortie. Finalement, Acton-Vale est un village relais ;
4. En direction Nord de l'autoroute 55, toutefois, particulièrement à partir de Windsor, Sherbrooke et Magog, cette sortie ne représente le chemin le plus court à utiliser pour se rendre à Asbestos. La sortie à la jonction de la route 249 vis à vis Windsor, représente le plus court itinéraire. De plus, St-Grégoire de Greenlay a été retiré de l'affiche suite à la fusion entre cette localité et Windsor.
5. Danville et Durham-Sud pourrait être ajouté. Danville est cependant une localité plus importante que Durham-sud. D'autant plus que, Durham-sud sera automatiquement croisé par le fait d'avoir indiqué Acton-Vale. Par contre, en retirant le nom d'Asbestos à cet endroit (voir paragraphe précédent) pour l'inscrire à la sortie vis-à-vis Windsor, le trafic n'est pas automatiquement orienté vers Danville. Or, Danville est la principale localité de la MRC Des Sources liée directement par la 116, à partir de l'autoroute 55. Danville est aussi un village relais.

Conclusion : Le MTQ pourrait remplacer la localité d'Asbestos par la localité de Danville sur les deux (2) affiches verte d'annonce de la sortie 88, en direction Nord.

Le nom d'Asbestos pourrait être ajouté sur l'affiche de la sortie 71N, en direction Nord. Les villages de St-Georges de Windsor et de St-Claude de Windsor seraient avantagés par une telle signalisation. »

QUE cet appui soit conditionnel à l'installation de l'affiche indiquant Asbestos à la sortie 71N de l'autoroute 55.

Adoptée.

2014-142

APPROBATION DES DÉBOURSÉS DE MAI 2014

Après étude et vérification de la liste des comptes payables, salaires versés et remboursement de la dette pour le mois de mai 2014 au montant total de 819 316,91 \$, il est proposé par le conseiller Alain Roy, appuyé par le conseiller Serge Boislard et résolu que ces déboursés soient approuvés tels que déposés.

Adoptée.

2014-143

ASSURANCES COLLECTIVES POUR LES EMPLOYÉS MUNICIPAUX : ACCEPTATION DU NOUVEAU CONTRAT

ATTENDU QUE conformément à l'article 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes et 14.7.1 du Code municipal, l'Union des municipalités du Québec (UMQ) a lancé le 16 décembre 2013 un appel d'offres public pour obtenir des services d'assurances collectives pour les employés des municipalités membres du regroupement Estrie-Montérégie;

ATTENDU QU'au jour où la présente résolution est soumise aux membres du Conseil municipal, les soumissions reçues d'assureurs ont fait l'objet d'une analyse par le consultant Groupe Mallette, laquelle fut ensuite présentée au comité de gestion formé de représentants du regroupement;

ATTENDU QUE le conseil d'administration de l'Union des municipalités du Québec a, conformément à la loi, suivi la recommandation du consultant et du comité de gestion;

ATTENDU QUE lors de sa réunion du 20 février 2014, le conseil d'administration de l'UMQ a octroyé le contrat regroupé à La Capitale Assurances et gestion du patrimoine, conformément au cahier des charges et à la soumission déposée, pour des services d'assurances collectives pour les employés des municipalités et organismes municipaux du regroupement, dont la Ville d'Asbestos;

ATTENDU QUE le consultant de l'UMQ a communiqué avec la personne représentant chaque municipalité du regroupement dans les derniers jours afin de l'informer de la valeur du contrat octroyé pour la municipalité et des taux personnalisés, ou de la manière d'accéder à ces informations;

ATTENDU QU'en vertu de la Loi, la Ville d'Asbestos est réputée s'être jointe au regroupement et au contrat;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Serge Boislard, appuyé par le conseiller Pierre Benoit et résolu :

QUE le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récité au long;

- QUE la Ville d'Asbestos confirme son adhésion au regroupement de l'UMQ pour requérir des services d'assurances collectives pour ses employés et au contrat qui a été octroyé à La Capitale Assurances et gestion du patrimoine, à la suite d'un appel d'offres public;
- QUE le contrat octroyé sera d'une durée maximale de cinq (5) ans, à compter du 1er juin 2014;
- QUE la Ville d'Asbestos s'engage à fournir à l'UMQ ou au consultant Mallette actuaire, dans les délais fixés, les informations nécessaires à l'exécution du contrat;

- QUE la Ville d'Asbestos s'engage à respecter les termes et conditions dudit contrat, tant envers le fournisseur qu'envers l'UMQ, comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat a été adjugé par l'UMQ.
- QUE la Ville d'Asbestos accepte la nouvelle tarification pour les trois groupes d'employés municipaux et aux montants mentionnés, incluant les taxes :

| | Période du 01/06/2014 au 31/05/2015 | Période du 01/06/2015 au 31/05/2016 |
|---------------------------------|--|--|
| Employés syndiqués | 103 823 \$ | 113 254 \$ |
| Personnel cadre et non syndiqué | 18 809 \$ | 19 607 \$ |
| Préretraités | 5 284 \$ | 5 899 \$ |

Cette tarification représente une diminution des primes de l'ordre de 18.6% pour la première période et de 12.4% pour la deuxième période.

Adoptée.

2014-144

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2014-221 : RÈGLEMENT FIXANT LE MONTANT MAXIMAL DE DÉPENSES RELATIVES À LA LOI SUR LES IMMEUBLES INDUSTRIELS MUNICIPAUX (LRQ, C. 1-0.1) POUR L'ANNÉE 2014

La greffière présente au Conseil le règlement numéro 2014-221 ordonnant et décrétant le montant maximal de dépenses relatives à la Loi sur les Immeubles industriels municipaux pour l'année 2014. Par conséquent, il est proposé par le conseiller Alain Roy, appuyé par la conseillère Nicole Forgues et résolu d'adopter le règlement et qu'il soit transcrit comme tel au Livre des règlements de la Ville d'Asbestos. Ce règlement entrera en vigueur après les formalités prévues par la Loi.

Adoptée.

2014-145

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2014-222 : MODIFICATION DE L'ARTICLE 3.1 DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2014-205 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DES TAUX DE TAXES ET AUTRES REDEVANCES POUR L'ANNÉE 2014

La greffière présente au Conseil le règlement numéro 2014-222 ordonnant et décrétant la modification de l'article 3.1 du règlement numéro 2014-205 décrétant l'imposition des taux de taxes et autres redevances pour l'année 2014, modification concernant la compensation pour services municipaux payables par la MRC des Sources. Par conséquent, il est proposé par le conseiller Jean Roy, appuyé par la conseillère Nicole Forgues et résolu d'adopter le règlement et qu'il soit transcrit comme tel au Livre des règlements de la Ville d'Asbestos. Ce règlement entrera en vigueur après les formalités prévues par la Loi.

Adoptée.

2014-146

ABROGATION DES RÉSOLUTIONS : AUTORISATIONS DE PASSAGE DES VTT

CONSIDÉRANT l'adoption du règlement numéro 2014-219 concernant la circulation des véhicules hors route sur certains chemins municipaux en mai 2014;

CONSIDÉRANT que la Ville a donné aux cours des années des droits de passages aux véhicules tout terrain par voie de résolutions;

CONSIDÉRANT que le règlement numéro 2014-219 représente la volonté de la Ville d'Asbestos en ce qui a trait aux droits de passages des véhicules tout terrain;

Il est proposé par le conseiller Serge Boislard, appuyé par le conseiller Pierre Benoit et résolu que les résolutions numéros 2009-291, 2012-29, 2013-18 et 2014-53 soient abrogées à toutes fins que de droit.

Adoptée.

2014-147

LOCAL DE TRANSBESTOS – AUTORISATION DE SIGNATURES DU BAIL DE LOCATION

Il est proposé par le conseiller Jean Roy, appuyé par la conseillère Nicole Forgues et résolu que le directeur général soit mandaté afin de conclure et de signer une entente de bail pour un local dans l'édifice de l'Hôtel de ville avec l'organisme Transbestos.

Adoptée.

2014-148

ENTENTE DE SERVICE AVEC LE CLUB DE GOLF ROYAL ESTRIE POUR L'ANNÉE 2014

À la suite de négociations entre la Ville d'Asbestos et le Club de golf Royal Estrie pour en venir à une entente de service à la satisfaction de toutes les parties, il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par la conseillère Nicole Forgues et résolu d'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville d'Asbestos, l'entente de service pour l'année 2014 avec le Club de golf Royal Estrie d'Asbestos.

Adoptée.

2014-149

APPROBATION DU BUDGET 2014 ET RECONNAISSANCE DU DEFICIT 2014 DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE LA VILLE D'ASBESTOS

Suite au dépôt des prévisions budgétaires 2014 de l'Office municipal d'habitation de la Ville d'Asbestos, il est proposé par le conseiller Serge Boislard, appuyé par le conseiller Alain Roy et résolu d'approuver le budget d'opération de l'Office municipal pour l'année 2014. De ce fait, il est également résolu que la Ville d'Asbestos paie sa contribution au montant de 61 195,10 \$ correspondant à 10% du déficit approuvé 2014.

Adoptée.

2014-150

PROGRAMME SUPPLÉMENT AU LOYER : APPROBATION DU BUDGET 2014 ET PAIEMENT DE CONTRIBUTION

CONSIDÉRANT que le programme « Supplément au loyer » est géré par l'Office municipal d'habitation de la Ville d'Asbestos;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'approuver le budget 2014 de ce programme correspondant à 28 090,80 \$;

CONSIDÉRANT que la Ville d'Asbestos est tenue de payer sa part évaluée à 10% du budget initial pour l'année 2014;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par la conseillère Nicole Forgues et résolu d'approuver le budget initial 2014 du programme « Supplément au loyer » de 28 090,80 \$ et d'autoriser le paiement de la contribution municipale au coût de 2 809,08 \$.

Adoptée.

2014-151

ACQUISITION DE L'ÉCOLE SAINT-JEAN (501, RUE SAINT-ROCH) PAR LA VILLE D'ASBESTOS AUPRÈS DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES SOMMETS

CONSIDÉRANT que l'École Saint-Jean est fermée et laissée à l'abandon depuis plusieurs années;

CONSIDÉRANT la localisation stratégique de l'École Saint-Jean en bordure du parc industriel;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 7, alinéa 8 du Règlement sur les normes, les conditions et la procédure d'aliénation d'un immeuble d'une commission scolaire, le ministre de l'Éducation peut autoriser une commission scolaire à aliéner de gré à gré à une municipalité, à la valeur nominale qu'il fixe;

CONSIDÉRANT que des représentants de la Ville d'Asbestos ont rencontré les représentants de la Commission scolaire des Sommets et se sont entendus pour l'acquisition de l'École Saint-Jean pour un montant de 150 000 \$;

CONSIDÉRANT que l'acquisition de l'École Saint-Jean permettra l'implantation d'une entreprise pharmaceutique à cet endroit;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean Roy, appuyé par le conseiller Serge Boislard et résolu :

- › QUE la Ville d'Asbestos offre à la Commission Scolaire des Sommets d'acheter, pour la somme de 150 000 \$, l'immeuble connu sous le nom d'École Saint-Jean, situé au 501, rue Saint-Roch, Asbestos (Québec), J1T 2N4, soit les lots numéros 4 078 764 et 4 078 826;
- › QUE le maire et la greffière soient autorisés à signer l'ensemble des documents nécessaires à la transaction, et ce, pour et au nom de la Ville d'Asbestos.

Adoptée.

2014-152

SOUSSION POUR FOURNITURE DE BÉTON BITUMINEUX POUR L'ANNÉE 2014

Des soumissions sur le système électronique d'appel d'offres (SÉAO) ayant été demandées pour fourniture de béton bitumineux pour les besoins de la Ville d'Asbestos au cours de l'année 2014, elles ont été reçues, analysées et trouvées comme suit :

| SINTRA INC. | | | | | |
|---------------|---------------------|---------------|---------------|-----------|-------------------------------|
| Quantité | Mélange | Prix unitaire | Escompte/t.m. | Transport | Prix total excluant les taxes |
| ± 500 t.m. | EB-14 | 89,45 \$ | 3,00 \$ | 4,574 \$ | 45 512,00 \$ |
| ± 200 t.m. | EB-10C ou EB-10S | 96,70 \$ | 3,00 \$ | 4,574 \$ | 19 654,80 \$ |
| ± 500 t.m. | EB-5 | 113,20 \$ | 3,00 \$ | 4,574 \$ | 57 387,00 \$ |
| Grand total : | | | | | 122 553,80 \$ |

Prix pour une équipe de pose complète : 40,00 \$/t.m.

| CONSTRUCTION DJL INC. | | | | | |
|-----------------------|---------------------|---------------|---------------|-----------|----------------------------------|
| Quantité | Mélange | Prix unitaire | Escompte/t.m. | Transport | Prix total excluant les taxes |
| ± 500 t.m. | EB-14 | 91,60 \$ | 0 | 14,516 \$ | 53 058,00 \$ |
| ± 200 t.m. | EB-10C ou EB-10S | 94,70 \$ | 0 | 14,516 \$ | 21 843,20 \$ |
| ± 500 t.m. | EB-5 | 101,90 \$ | 0 | 14,516 \$ | 58 208,00 \$ |
| Grand total : | | | | | 133 109,20 \$ |

Prix pour une équipe de pose complète : 138,00 \$/t.m.

Après analyse, la compagnie Sintra inc. s'avère être le plus bas soumissionnaire conforme à la demande de soumission. Par conséquent, il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par le conseiller Jean Roy et résolu d'octroyer le contrat de fourniture de béton bitumineux pour l'année 2014 à Sintra inc., région Estrie aux prix soumissionnés et pour les quantités approximatives indiquées.

Adoptée.

2014-153

SOUSSION POUR TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA RUE SAINT-PHILIPPE

Des soumissions publiques ayant été demandées pour la réalisation de travaux de réfection sur rue Saint-Philippe dans le secteur Saint-Barnabé à Asbestos, elles ont été reçues, ouvertes et trouvées comme suit :

| Noms des soumissionnaires | Prix soumissionnés (avec taxes) |
|-----------------------------------|------------------------------------|
| La Sablière de Warwick ltée | 680 280,06 \$ |
| T.G.C. inc. | 696 215,37 \$ |
| Grondin Excavation inc. | 728 780,26 \$ |
| Les Excavations H. St-Pierre inc. | 749 080,41 \$ |
| J. Noël Francoeur inc. | 783 382,28 \$ |
| Sintra inc. | 821 794,68 \$ |

La firme d'ingénieurs WSP inc. mandatée pour ce projet, a fait l'analyse des soumissions afin de valider leur conformité ou non à la demande de soumission, lesquelles ont toutes été trouvées conformes à la demande de soumission. Il est proposé par le conseiller Serge Boislard, appuyé par le conseiller Jean Roy et résolu d'octroyer le contrat pour les travaux de réfection à la compagnie La Sablière de Warwick ltée au montant de 680 280,06 \$ incluant les taxes.

Adoptée.

2014-154

SOUSSION POUR MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR LE CONTROLE QUALITATIF DES MATÉRIAUX – RÉFECTION DE LA RUE SAINT-PHILIPPE

Une demande de prix ayant été préparée et transmise à des firmes d'ingénieurs pour un mandat de services professionnels pour le contrôle qualitatif des matériaux dans le cadre du projet de réfection de la rue Saint-Philippe, trois firmes ont déposé leur offre comme suit :

- › Services exp inc. : 20 759,89 \$
- › LVM : 17 097,59 \$
- › Labo S.M. inc. : 21 095,61 \$

Il est proposé par le conseiller Alain Roy, appuyé par le conseiller Pierre Benoit et résolu que la Ville d'Asbestos accorde à la firme LVM le mandat de services professionnels au prix soumissionné, soit à 17 097,59 \$ incluant les taxes.

Adoptée.

2014-155**MANDAT À WSP INC. POUR PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PROGRAMME PIQM : PROJET DE RÉFECTION DE LA RUE LETENDRE (PARTIE)**

Il est proposé par la conseillère Nicole Forgues, appuyé par le conseiller Pierre Benoit et résolu que la firme WSP inc. soit mandatée pour présenter au nom de la Ville d'Asbestos une demande de subvention dans le cadre du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités « PIQM » pour la réfection d'une partie de la rue Letendre entre les rues Morrill et Saint-Philippe. De plus, la Ville d'Asbestos s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus du projet.

Adoptée.

2014-156**MANDAT À FRANÇOIS POULIN, INGÉNIEUR POUR PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PROGRAMME « PRIMEAU »: AMÉNAGEMENT D'UN BASSIN DE RÉTENTION À LA STATION D'ÉPURATION DES EAUX USÉES**

Il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par la conseillère Nathalie Durocher et résolu de mandater Monsieur François Poulin, ingénieur, pour présenter au nom de la Ville d'Asbestos une demande de subvention dans le cadre du Programme d'infrastructures municipales d'eau « PRIMEAU » pour l'aménagement d'un bassin de rétention à la station d'épuration des eaux usées. De plus, la Ville d'Asbestos s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus du projet.

Adoptée.

2014-157**AVIS DE MISE EN DEMEURE POUR BRIS D'UNE CONDUITE DU RÉSEAU D'ÉGOUT AUX TROIS-LACS**

CONSIDÉRANT qu'un bris majeur d'une conduite d'égout est survenu dans le secteur des Trois-Lacs le 16 mai 2014;

CONSIDÉRANT que le bris a été occasionné suite à des travaux exécutés par un entrepreneur sur le terrain d'un particulier qui avait fait appel à ses services pour l'installation de pieux;

CONSIDÉRANT que ce bris a engendré des coûts à la Ville d'Asbestos qui se chiffreront à plus de 100 000 \$;

CONSIDÉRANT que la Ville d'Asbestos considère que la faute est attribuable à l'entrepreneur ainsi que le donneur d'ouvrage;

Il est proposé par le conseiller Alain Roy, appuyé par la conseillère Nathalie Durocher et résolu que la Ville d'Asbestos mette en demeure l'exécutant des travaux ainsi que le donneur d'ouvrage de payer les dommages engendrés par leur faute lors du bris de la conduite d'égout sanitaire du 16 mai 2014 et que la greffière soit mandatée pour signer tous les documents pertinents.

Adoptée.

2014-158**PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LE MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE RELATIF À L'OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES QUÉBEC-MUNICIPALITÉS : AUTORISATION DE SIGNATURE**

Il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par le conseiller Serge Boislard et résolu d'autoriser la signature du protocole d'entente à intervenir entre le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et la Ville d'Asbestos, relativement à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du sous-volet 1.5 du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités pour le projet de réfection de la rue Saint-Philippe à Asbestos. Que monsieur Hugues Grimard, maire, soit la personne autorisée à signer ledit protocole, pour et au nom de la Ville d'Asbestos.

Adoptée.

2014-159**RENOUVELLEMENT DU MANDAT POUR LA DIRECTION DES SERVICES DE LOISIRS ET DE LA CULTURE**

Il est proposé par la conseillère Nicole Forgues, appuyé par le conseiller Jean Roy et résolu que la Ville d'Asbestos renouvelle le mandat de la direction des services de loisirs et de la culture à l'Aréna Connie-Dion et plus particulièrement à monsieur Daniel Garant qui agit à titre de directeur du service des loisirs et responsable de la culture, et ce, jusqu'au 31 décembre 2014.

Adoptée.

2014-160**AJUSTEMENT DES TAUX HORAIRES POUR LE PERSONNEL D'APPOINT DU SERVICE DES LOISIRS**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'ajuster les taux horaires pour les fonctions du personnel des loisirs;

CONSIDÉRANT qu'une analyse des différents postes de sauveteur et moniteur a été faite par le directeur du service des loisirs et qu'il y a lieu d'ajuster les salaires selon le marché actuel;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par le conseiller Serge Boislard et résolu d'entériner les nouveaux taux horaires établis comme suit :

Section CAMP DE JOUR - effectif au 1^{er} mai 2014

Coordonnateur/superviseur : Échelon 01-01 : 13 \$
Échelon 01-02 : 14 \$

Section AQUATIQUE - effectif au 15 juin 2014

| Titre de l'emploi | Qualifications | Taux horaire |
|--|--------------------------------|---------------------|
| Assistant-sauveteur (ext & int) | Médaille de bronze | 12,50 \$ |
| Assistant-sauveteur (ext & int) | Croix de bronze | 13,00 \$ |
| Assistant-sauveteur (ext & int) | Sauveteur national | 14,00 \$ |
| Sauveteur en charge (ext) | Sauveteur national | 14,50 \$ |
| Sauveteur en charge (int) | Sauveteur national | 16,50 \$ |
| Coordonnateur /Sauveteur en charge (ext) | Sauveteur national | 16,00 \$ |
| Assistant-moniteur (ext & int) | Sécurité aquatique Croix-Rouge | 14,00 \$ |
| Moniteur (ext) | Sécurité aquatique Croix-Rouge | 15,00 \$ |
| Moniteur (int) échelon 01-01 | Sécurité aquatique Croix-Rouge | 17,50 \$ |
| Moniteur (int) échelon 01-02 | Sécurité aquatique Croix-Rouge | 18,50 \$ |

Adoptée.

2014-161

ENGAGEMENT DU PERSONNEL D'ÉTÉ AU SERVICE DES LOISIRS

Il est proposé par le conseiller Jean Roy, appuyé par le conseiller Pierre Benoit et résolu d'entériner l'engagement du personnel du Service des loisirs pour l'été 2014 comme suit :

| NOM | Titre de l'emploi | Période d'emploi |
|---|--------------------------|--|
| CAMP DE JOUR | | |
| Bélangier, Estelle | Animatrice | du 23 juin au 15 août 2014 taux horaire : salaire minimum |
| Blanchet, Roxanne | Animatrice | |
| Boisvert, Gabrielle | Animatrice | |
| Bolduc, Estrèya | Animatrice | |
| Carignan, Jacob | Animateur | |
| Champagne, Samuel | Animateur | |
| Champagne-Giguère, Charlie | Animatrice | |
| Couture, Kamélie | Animatrice | |
| Deslandes, Marie-Carmen | Animatrice | |
| Dupont, Héloïse | Animatrice | |
| Durand, Ann-Sophie | Animatrice | |
| Durand, Valérie | Animatrice | |
| Fréchette, Félix | Animateur | |
| Grenier, Alexandra | Animatrice | |
| Larivière, Shanie | Animatrice | |
| Lavigne, Charles-Antoine | Animateur | |
| Laws, Alyssia | Animatrice | |
| Lupien-Champagne, Danahé | Animatrice | |
| Lux-Gélinas, Maude | Animatrice | |
| ACTIVITÉS SPORTIVES – personnel ÉTUDIANT | | |
| Champagne, Samuel | Instructeur hockey cosom | du 25 juin au 13 août 2014 approximativement taux horaire : 12 \$ |

| PISCINE – personnel ÉTUDIANT | | |
|-------------------------------------|--|--|
| Dupont, Rosemarie | Coordonnateur Sauveteur en charge Instructeur cours natation | du 26 mai au 18 août 2014 approximativement selon les fonctions exercées et la qualification reconnue par la Société de sauvetage et la Croix-Rouge canadienne taux horaires selon la grille des qualifications |
| Dion, Alexandra | Assistant-sauveteur (SN) Sauveteur en charge à l'occasion | du 15 juin au 18 août 2014 approximativement selon les fonctions exercées et la qualification reconnue par la Société de sauvetage - taux horaires selon la grille des qualifications |
| Plourde, Joël | Assistant-sauveteur (SN) Sauveteur en charge à l'occasion | |
| Champigny, Keven | Assistant-sauveteur (SN) | |
| Dupont, Héloïse | Assistant-sauveteur (Médaille de bronze) | |
| Laroche, Antoine | Assistant-sauveteur (Médaille de bronze) | |
| Boucher, Dania | Préposée aux entrées Lors des bains libres | |

| | | |
|--|--|---|
| PARCS ET TERRAINS DE BALLE – personnel ÉTUDIANT | | |
| Boucher, Christophe | Préposé aux parcs et aux terrains de balle | du 2 juin au 1^{er} septembre 2014 taux horaire : 11,82 \$ (selon convention collective) |

Adoptée.

QUESTIONS DES CONTRIBUABLES SUR L'ORDRE DU JOUR

Aucune.

AUTRES AFFAIRES

- Le conseiller Pierre Benoit invite la population au Grand défi Pierre Lavoie qui se tiendra le 13 juin prochain.
- Le conseiller Jean Roy parle des rénovations qui s'effectueront à l'Office municipal d'habitation.
- La conseillère Nicole Forgues remercie tous les membres du conseil ainsi que M. Daniel Garant pour leur aide dans l'organisation du tournoi de golf du maire qui a été un franc succès encore cette année. De plus, elle invite la population à la Marche pour la santé qui aura lieu le 7 juin dès 11h00 et qui a une saveur plus familiale cette année.
- La conseillère Nathalie Durocher mentionne quelques mots sur la Journée de l'arbre.
- Le conseiller Alain Roy parle des différents comités mis en place par la Ville dont le comité d'acceptabilité sociale qui a tenu sa première rencontre.
- Le conseiller Serge Boislard annonce que le comité de développement durable se penchera sur une politique de l'arbre pour Asbestos.

2014-162

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par la conseillère Nicole Forgues et résolu que la présente séance soit levée à compter de 20 h 25 .

Adoptée.

HUGUES GRIMARD, MAIRE

MARIE-CHRISTINE FRASER, GREFFIÈRE

/lg